



ISSY URBAN TRAIL REGLEMENT

2 février 2019

L'inscription à l'Issy Urban Trail implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

1. EPREUVE

« L'Issy Urban Trail » est une épreuve urbaine de nuit organisée par l'association « Issy Triathlon ». Il s'agit d'une course à pied chronométrée, empruntant exclusivement les trottoirs et espaces verts de la ville d'Issy-les-Moulineaux. L'Issy Urban Trail propose 6 courses : marche avec ou sans bâton 11km ou 16km, solo 11km, solo 16km, solo 27 km et un relais 16+11 km.

Il y a 2 boucles : une de 11km et une de 16km (pour le 27km et le relais on fait d'abord la boucle 16km puis la boucle 11 km).

Les lieux de départ se situent sur l'île St-Germain et l'arrivée au Palais des sports Robert Charpentier. Le Trail se déroulera en une seule étape, à allure libre.

Le passage de relais se fait par la seule transmission du dossard au niveau des tentes « RELAIS ».

Les départs (**horaires donnés à titre indicatif**, susceptible de légères modifications, en attente des validations autorités compétentes)

20h30 Départ du 16 km marche avec ou sans bâton

21h00 Départ du 27 km solo et relais

21h15 Départ du 11 km solo et Départ 11 km marche avec ou sans bâton

21h30 Départ du 16 km solo

22h05 Arrivée du 11 km solo

22h10 Arrivée du 16 km marche avec ou sans bâton

22h25 Arrivée du 16 km solo

22h30 Arrivée marche avec ou sans bâton 11 km

22h55 Arrivée du 27 km solo et du 1er relais

Le temps limite pour le 27 km et le relais est de 3h15 (soit minuit et quart). IL FAUT IMPÉRATIVEMENT avoir dépassé la zone « **Relais** » **avant 22H45** situé au 16ème km (Palais des Sports) sous peine d'être arrêté définitivement.

2. PARTICIPATION

L'Issy Urban Trail pour le format marche avec ou sans bâton, solo 11 km, le solo 16 km et le relais est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2002 ou avant** (catégories cadets à vétérans), licenciée ou non.

Pour le trail 27 km : est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2000 ou avant** (catégories juniors à vétérans), licenciée ou non.

3. TRAIL EN SEMI-SUFFISANCE

L'Issy Urban Trail se court de nuit et en semi-suffisance.

Pour le trail 27 km, un ravitaillement en eau sera mis à disposition des coureurs (pas de gobelet fourni par l'organisation). Des points d'eau sont accessibles sur certains points du parcours.

Cependant chaque coureur du Trail 27 km devra s'assurer d'avoir un minimum de 250ml d'eau au

départ (pour les autres formats de course pas d'obligation).

Toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

4. CERTIFICATS MEDICAUX

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;
- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;
- ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'orientation, ou la Fédération Française de pentathlon moderne ;
- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2018-2019.

Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied **EN COMPÉTITION** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

Les inscriptions par Internet seront validées par les organisateurs dès la réception des documents demandés.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence sportive acceptée.

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé

	<i>Marche/Course 11 km</i>	<i>Marche/Course 16 km</i>	<i>Course 27 km Relais 16+11</i>
Jusqu'au 14 décembre 2018	14 euros	19 euros	30 euros
Du 15 décembre 2018 au 16 janvier 2019	17 euros	22 euros	33 euros
Du 16 janvier au 1er février 2019	19 euros	24 euros	35 euros

Les inscriptions se font à partir du site Internet de l'Issy Urban Trail, www.issytriathlon.com/iut

La date limite d'envoi du certificat médical est fixée au 26 janvier 2019. Passé ce délai, le certificat médical devra être apporté au retrait du dossard le vendredi dès 12h au Palais des sports Robert

charpentier, 6 boulevard des Frères voisins 92130 Issy les Moulinaux.

Certificat médical devra être adressé à « **Issy Triathlon, Issy Urban Trail, 6 avenue Jean Jaurès 92130 Issy-les-moulinaux** » avant le 26 janvier 2019.

Droits d'inscription (aucune inscription et modification ne seront prises par téléphone).

Mode de paiement : voir page inscription sur www.issytriathlon.com/iut

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est pris en charge l'organisation pour quelque motif que ce soit. Pour toute volonté de transfert il faut contacter notre partenaire SWIKA.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation à la course du 16km et du relais 16+11km.

Inscriptions en ligne closes au plus tard le jeudi 31 janvier 2019 ou dès 2000 inscrits. La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Pas d'inscription possible sur place.

6. EQUIPEMENT POUR LE TRAIL

Il est OBLIGATOIRE d'avoir une frontale (en état de fonctionner) et un brassard auto réfléchissant (sous peine d'être disqualifié).

Le trail ne proposant qu'un point de ravitaillement pendant la course il est fortement préconisé l'équipement suivant :

1 sac à dos devant contenir ce qui suit : 1 réserve pouvant contenir 250 ml d'eau minimum, 1 gobelet personnel 15cl ou bidon, gels, pièce d'identité...

7. REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité. A retirer dès le vendredi 1er février 2019 au palais des sports Robert charpentier 4/6 boulevard des frères voisins 92130 Issy les Moulinaux de 12h à 20h et de 9h à 19h30 le samedi 2 février 2019. Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à 17h00.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. **Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.** Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

8. CHRONOMETRAGE

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Chaque concurrent disposera d'une puce au pied qui devra être restitué à l'arrivée. En cas d'abandon merci de ramener la puce à l'arrivée ou la déposer à Issy Triathlon au 6 avenue Jean Jaures 92130 Issy les Moulinaux .

Le dossard fournit devra être visible tout au long de la course et être placé sur le torse ou le ventre.

PAS DE PUCE PAS DE TEMPS.

9. SECURITE du PARCOURS

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé et les trottoirs. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

10. ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les différents sites du parcours. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'à l'arrivée.

11. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux courses « Issy Urban Trail ».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

12. SERVICE MEDICAL

Une antenne médicale sera sur place pendant le déroulement de la manifestation, elle peut décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

13. DROITS A L'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « Issy Urban Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'Issy Urban Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

14. ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

15. Soutenir l'association HORAISON

L'association Horation est une association de loi 1901 ayant pour but de favoriser l'insertion et l'inclusion des personnes en situation de handicap ou isolées. A travers ces actions de sensibilisation notamment auprès du jeune public, Horation informe et accompagne afin que le mot différence soit une richesse et non un frein ou une exclusio . D'autres actions d'Horation permettent de favoriser la mixité sociale.

16. RECOMPENSES

L'organisation remettra des lots aux 3 premiers et premières des courses 11 km solo, 16 km solo , 27 km solo et aux 3 premiers relais (toutes catégories et sexes confondus). **Toute personne absente lors du podium ne pourra récupérer a posteriori son lot (un tiers ne peut récupérer le lot à sa place).**

16. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2019 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

www.issytriathlon.com/iut